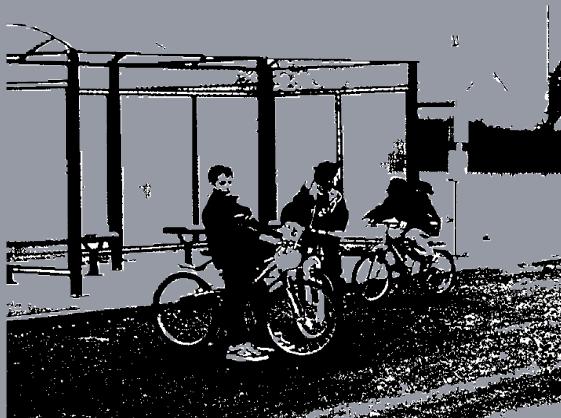


**Appel à projet
en Charente-Maritime**
**Quel urbanisme durable pour
les nouveaux habitants ?**

Comment vit-on dans les nouveaux quartiers ?

Rapport sur l'enquête menée
en Charente-Maritime

Pascale Legué



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime





s|n|a||



Comment vit-on dans les nouveaux quartiers ?

Rapport sur l'enquête menée
en Charente-Maritime

Pascale Legué
anthropologue
consultante du CAUE 17

Ce rapport est le résumé d'une enquête menée par Pascale LEGUÉ, anthropologue, consultante du CAUE 17 de Septembre à Octobre 2003, auprès d'habitants de trois communes de la Charente-Maritime.

Cette étude a été initiée dans le cadre d'un appel à projet auprès de maîtres d'ouvrage publics et privés, lancé par le CAUE 17 pour la réalisation de nouveaux quartiers d'habitat dans les sites péri-urbains de la Charente-Maritime.

Elle a été réalisée avec le soutien du Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer.

Remerciements :

Monsieur Henri SANNA, Maire d'Échillais, Monsieur Jean-Claude DENIS, Maire de Saint-Médard-d'Aunis, Monsieur Léon GENDRE, Maire de La Flotte-en-Ré, le PUCA, Direction Générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction, Ministère du Logement de l'Équipement et des Transports, Roland GOMEZ, Jacques FRESNNAIS, Délégation Régionale de Gaz de France, Bruno ODIN, ainsi que toutes les collectivités qui ont apporté leur soutien à cette démarche ainsi que les habitants et responsables associatifs des communes d'Échillais, Saint-Médard-d'Aunis et La Flotte-en-Ré.

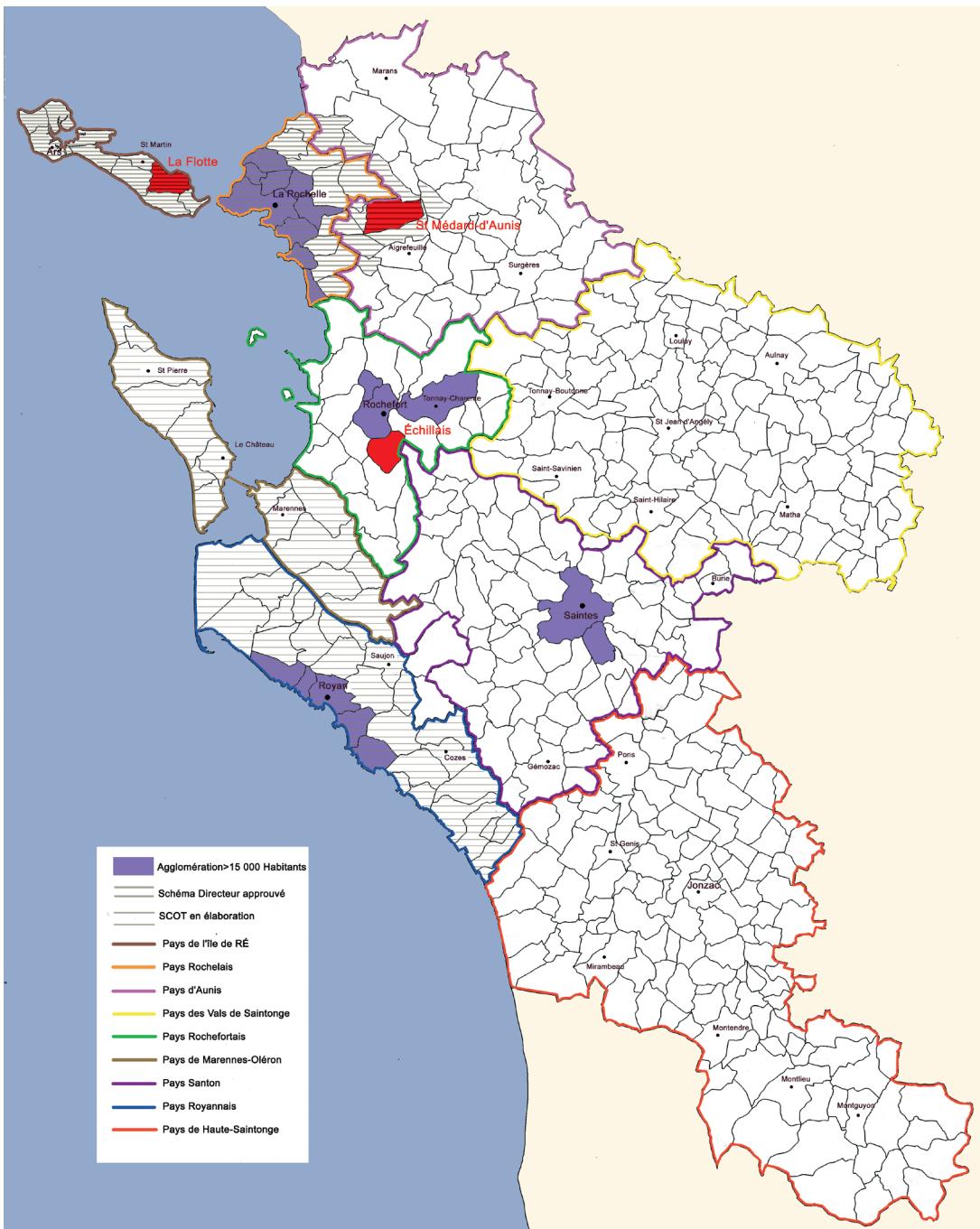
Iconographie : I.G.N. ©, CAUE 17

Maquette et conception graphique : CAUE 17

© CAUE 17 - Avril 2004 -
ISBN n° 2-951 5683-5-5

Sommaire

Les sites enquêtés	5
1 - Présentation	7
2 - Nouveaux habitants	9
3 - La commune	10
4 - Mobilités, déplacements	12
5 - Les lieux relationnels dans la commune	19
6 - Quelle vie communale ?	23
7 - Le voisinage	25
8 - La maison	27
9 - Le jardin	29
10 - Conclusion	31
Quelles perspectives d'application?	33



Données 2002

Les sites enquêtés

Le choix des sites s'est opéré de manière à couvrir trois positions géographiques liées à une situation péri-urbaine représentative des enjeux territoriaux et trois caractères d'opérations d'aménagement bien distincts.

La commune de **La Flotte** dispose d'un quartier d'habitat mixte dense qui a bénéficié d'une conception urbaine volontaire et affirmée, proposant dans sa morphologie une continuité avec les structures traditionnelles de l'urbanisme insulaire : la Porte Rouge. Cette réalisation à dominante locative–sociale avait obtenu en 1985 le Palmarès National de l'Habitat.

Comment ce mimétisme formel était-il perçu, les comportements et les profils des habitants étaient-ils différents, comment une opération de greffe réalisée il y a une vingtaine d'années était-elle perçue dans une nouvelle actualité ?

La commune d'**Échillais** a réalisé en 2000 une extension de l'ancien bourg sous la forme d'une greffe urbaine comportant des programmes locatifs sociaux, des terrains à bâtir, qui vient d'être complétée par une petite opération de services.

Cette démarche volontaire moins typée dans sa structure urbaine que l'opération Flottaise offre néanmoins des espaces urbains et publics relativement structurés, ainsi qu'une mixité des programmes d'habitat. Comment cette mixité est-elle vécue de l'extérieur, dans quelle mesure une proposition urbaine assez complète et structurée résiste-t-elle à l'attractivité d'une agglomération voisine doublée d'une zone d'emploi importante sur une autre commune ?

La commune de **Saint-Médard-d'Aunis** fait partie de la seconde couronne de l'agglomération Rochelaise. Elle est fortement impactée par le reflux des populations modestes vers des secteurs éloignés de l'agglomération du fait de l'élévation des charges foncières.

Une petite opération locative et un commerce multi-services ont été récemment installés au centre du bourg, première réponse communale à la pression foncière.

Les modes de vie des habitants semblaient suffisamment marqués par le phénomène péri-urbain et la fragmentation de la vie individuelle pour tenter de comprendre les processus sociaux qui peuvent s'y dérouler notamment entre les nouveaux arrivants et les primo habitants.

Cette étude a été menée au cours du mois d'octobre 2003 auprès de résidents de trois communes de Charente-Maritime : Echillais, Saint Médard-d'Aunis, La Flotte. Une quarantaine de personnes ont été rencontrées. Les entretiens individuels, ou avec plusieurs membres d'une même famille, comme les réunions de petits groupes se sont déroulés le plus souvent au domicile des participants.

Aucun critère de choix n'avait été énoncé quant à cette participation, sinon qu'il était souhaité que soient contactés des membres de familles résidant depuis longtemps dans la commune, parfois même depuis toujours, et des habitants récemment arrivés. Si quelques noms d'habitants furent aimablement fournis par les mairies, des rencontres informelles permirent d'élargir l'échantillon.

Certains interviewés étaient propriétaires, d'autres locataires, parfois en HLM. Tous étaient en résidence principale.

Ces divers niveaux de comparaisons étaient nécessaires pour saisir les spécificités résidentielles

communales. Une telle démarche permet par ailleurs de percevoir les possibles constances et différences comportementales des habitants en rapport avec leurs lieux d'habitation et leurs communes, de comprendre leur quotidenneté ainsi que les relations qui s'établissent entre les nouveaux habitants avec les anciens.

Le principe de cette démarche est de prendre connaissance du vécu des gens à partir de leur discours, « de l'intérieur » selon une expression anthropologique qui traduit au plus juste la démarche, puis de mener une analyse à partir de ce regard. Mes observations dans l'espace communal visité, parfois guidées par mes interlocuteurs, ont complété les discours.

Il va sans dire que l'anonymat des participants sera respecté, l'analyse comparative des situations rencontrées ne permettant pas de les discerner.

Habiter la Charente-Maritime. Pourquoi ?

Deux périodes d'installation.

- Pour les jeunes actifs : le travail.

Les qualités de la Charente-Maritime apparaissent dans les propos comme un choix secondaire émis a posteriori après l'installation. Le plus souvent, ils ne connaissaient pas du tout la région, n'y avait aucune relation ni amicale, ni familiale. Même après l'achat d'une maison, la mobilité est toujours envisagée.

- Pour les retraités : (selon ce qui est dit sur eux, car ils ont été peu rencontrés) 1 a Charente-Maritime serait choisie pour sa proximité littorale, le beau temps. Nombre de ces retraités, d'origine locale, reviendraient au pays ou encore auraient résidé temporairement dans la région alors qu'ils étaient actifs.

Habiter la commune. Pourquoi ?

- En tout premier lieu : pour des raisons économiques. C'est souvent un choix par défaut : c'est là où les terrains ou encore les maisons pouvaient correspondre à leur budget. Ce n'est pas le désir d'habiter à la campagne ou dans un village... « *c'est tout simplement en faisant nos comptes* ».

- Le second argument énoncé est la « proximité » d'une grande agglomération (La Rochelle, Rochefort), pour bénéficier des avantages de la ville. Mais on comprend au travers des discours qu'il n'y eut pas initialement de prise en compte des possibles atouts environnementaux (école, commerces, institutions (hôpital, crèche...), environnement...), c'est généralement un argument qui s'est construit a posteriori.

3 - La commune

1 - L'espace communal se dilate. Pourquoi ?

- Le développement horizontal de l'habitat et le fractionnement systématique des nouvelles résidences.
- Le travail des habitants, surtout les nouveaux, à l'extérieur de la commune.
- Les commerces à l'extérieur de la commune, dans le périurbain des villes de proximité. Selon les habitants, les commerces de centre de commune servent au dépannage, car trop chers pour y acheter l'essentiel des courses. La systématique séparation des nouvelles zones d'habitat, des zones commerciales et d'activité dans les communes renforce l'éclatement.
- Les écoles secondaires (collège, lycée...) à l'extérieur des communes.
- L'extension des pratiques de loisirs aux communes ou villes avoisinantes même lorsqu'il y a les mêmes offres sur le lieu de résidence.

2 - En raison de la dilatation : une mobilité obligée

- La voiture indispensable :
 - Une réponse exclusive à une problématique d'adulte sans handicap d'âge, sans contrainte économique ou physique.
 - À pied ou à vélo :
 - Dans la majorité des communes, un usage oublié par les adultes et plutôt vécu par eux comme un temps de loisir.
 - L'usage de ces modes de déplacement est souvent perçu comme insécurisé par les adultes en raison des risques d'accident, pour eux-mêmes et leurs enfants.

- En bus :

- Une obligation pour tous les élèves du secondaire.
- Hormis les plus démunis qui n'ont pas de voiture, les adultes en font rarement usage, sinon jamais. (Les horaires, la rareté du trafic, la trop grande distance de l'abribus ... sont évoqués. Ces justifications n'expriment souvent pas le souhait d'un réel usage).

Observations :

- Des transports en commun peu adaptés, et peu adaptatifs, aux divers profils de population (emplacements des arrêts de bus, horaires, tailles des bus, trop petits le matin pour les collégiens, trop grands dans la journée car ils sont vides, pas de mini bus-taxi). Enfants, jeunes, personnes âgées ou handicapées et personnes de faible revenu tendent à être oubliés par cet urbanisme dilaté.
- Multiplication des déplacements parentaux pour l'accompagnement des jeunes en dehors des temps scolaires. Nombre de parents se décrivent comme parents-taxis (surtout les mères).
- Des circulations vélo et piéton peu réfléchies pour un usage lié à la quotidenneté. Dans les communes touristiques, pistes ou sentiers sont conçus comme espace loisir.
- Une réflexion du futur proche peu posée : la population française vieillit, cette mobilité automobile pourra-t-elle perdurer ?

3 - La voiture dans la rue : une entrave à l'appropriation de l'espace public par le piéton ou le vélo

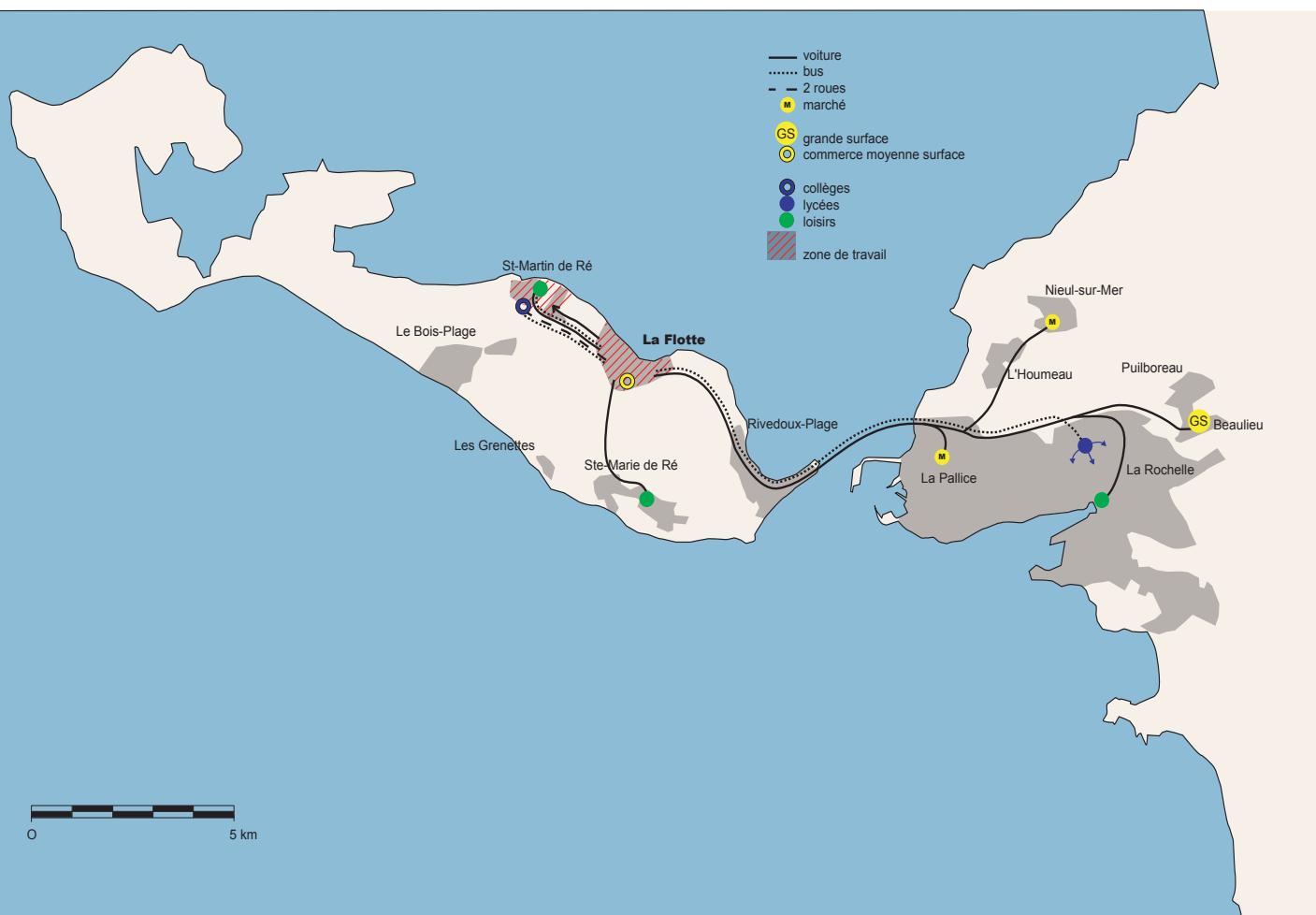
- La rue ou la place sont appropriées par la voiture et se transforment le plus souvent en une rue-parking ou une place-parking.

- Aux sorties d'école, ce phénomène rue/place parking s'accentue : la voirie est omniprésente, garée sans respect des règles de conduite, les espaces de rencontre des parents, des enfants sont aussitôt restreints.
- À proximité du lieu de résidence, l'accumulation des voitures des résidents (2-3 par famille) réduit l'espace public.
- La vitesse : selon les habitants, les voitures roulent vite, souvent très vite dans le cœur de la commune.
- Dans la commune, dans les rues en prolongement des voies extérieures ou encore peu construites, les voitures rouleraient aisément à 90 au lieu de 50.
- Le piéton semble traité de façon secondaire, les cheminements (trottoirs, passages protégés...) seraient peu adaptés à son mode de déplacement.
- Les voies pour le vélo seraient généralement inexistantes dans les communes. Les dangers liés à la vitesse des voitures qui les doublent ont été évoqués par les jeunes.
- Les demandes de ralentisseur dans les quartiers de logements ont souvent été formulées afin de sécuriser la rue pour le piéton. Toutefois, lorsqu'il en existe, la gêne auditive pour les habitants qui résident à proximité a été posée.

Observations

- Devant l'école, la demande de ralentisseur n'a pas été évoquée, mais il a été observé que la circulation pouvait être rapide et dangereuse.

4 - Mobilité et déplacements



Les déplacements des résidents permanents à l'extérieur de la commune

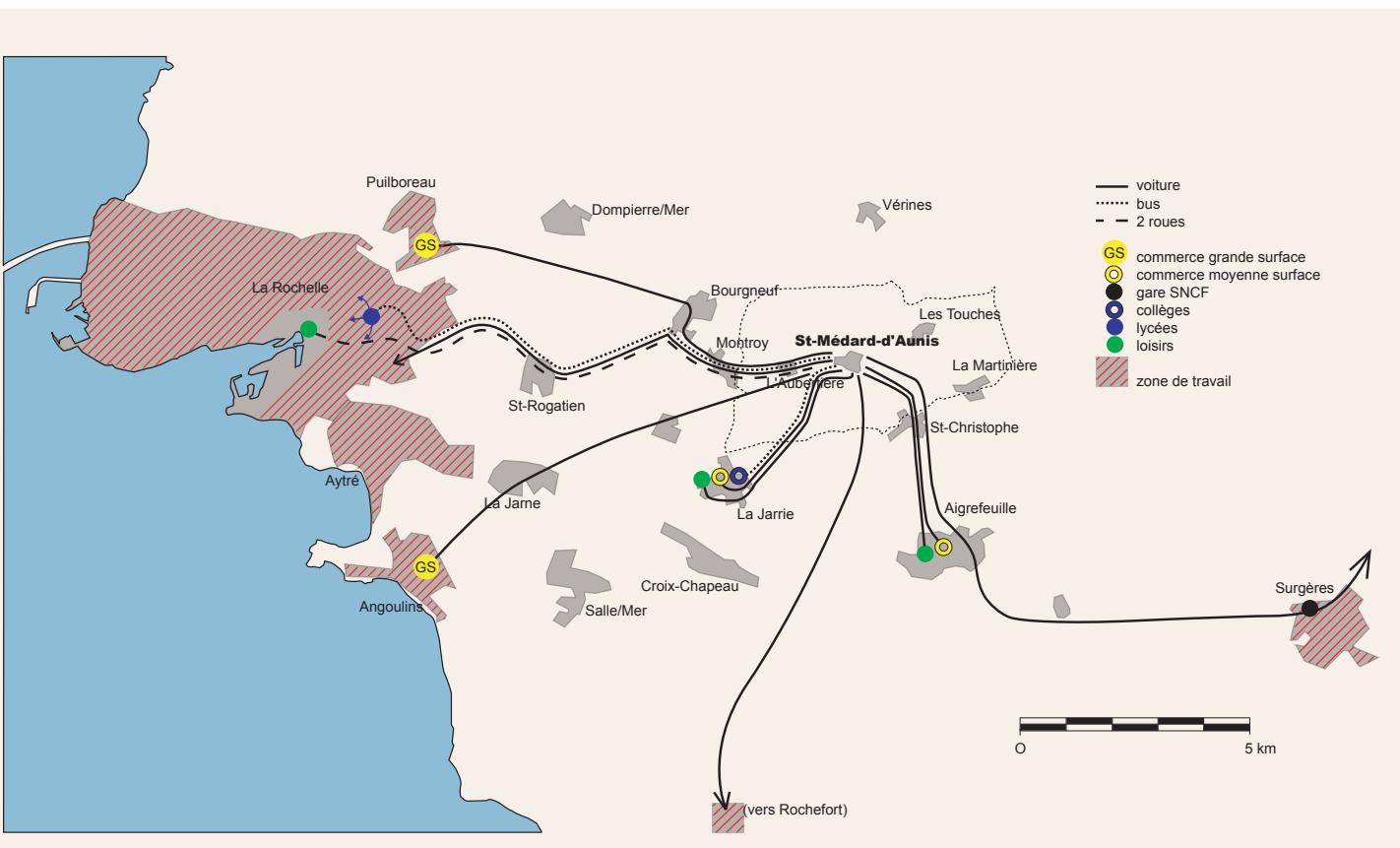


Déplacements à l'intérieur de la commune

Les déplacements des résidents permanents à l'intérieur de la commune se font couramment à pied ou en vélo pour toutes les générations.

Les lieux relationnels forts sont constitués par les abords de l'école et le jardin public proche, la promenade des quais, la plage, le port et la rue commerçante.

Saint-Médard-d'Aunis



Les déplacements des résidents à l'extérieur de la commune



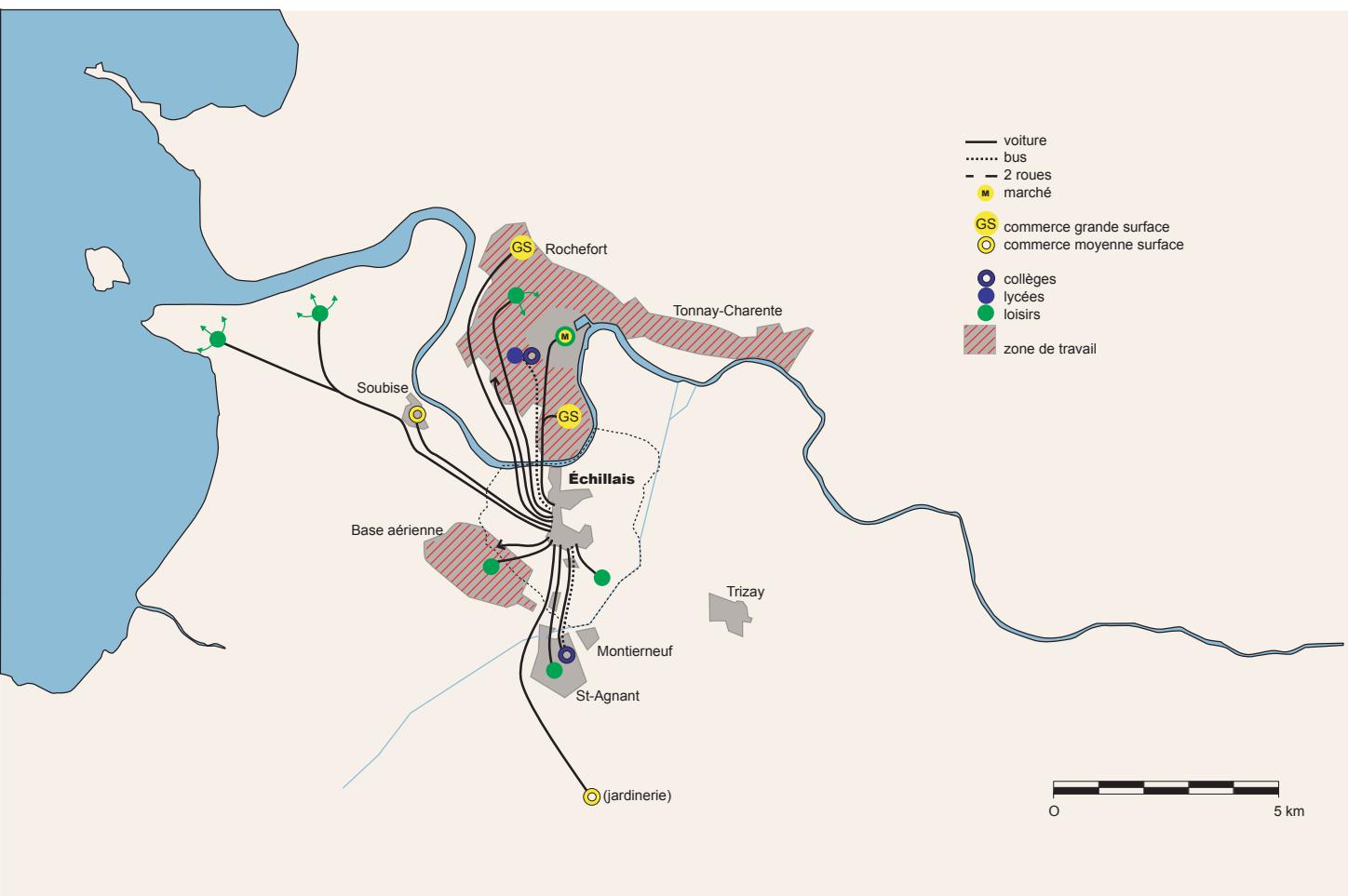
Déplacements à l'intérieur de la commune

Saint-Médard-d'Aunis et ses hameaux.

Les déplacements à l'intérieur de la commune se font presque exclusivement en voiture. Les lieux relationnels se situent aux abords de l'école primaire et pour nombre de jeunes aux abribus

I.G.N., B.D. ortho ©

Échillais



Les déplacements des résidents à l'extérieur de la commune





*Les lieux relationnels, constitués par les habitants,
existent souvent depuis plusieurs générations*

5 - Les lieux relationnels dans la commune

Les lieux des adultes, des jeunes et des enfants seront ici distingués.

Pour les adultes :

- Les espaces extérieurs d'agrément, appropriés spontanément, sans obligation.
 - Ces lieux constitués par les habitants, pas par les institutions, existent souvent depuis plusieurs générations. Le banc des accusés à La Flotte est exemplaire. Composé de deux longs bancs, l'un à l'abri de la pluie, l'autre au soleil, adossés à un mur, ce banc des accusés se trouve au cœur de la commune, sur le port. Il est présenté par les habitants comme un véritable espace public (traduction personnelle) : ouvert à tous, non-enclos, généralement pas « aménagé », lieu de rassemblement informel où toutes les générations se croisent même si l'une d'elles (les anciens pour le banc des accusés) en constitue l'ancre. Cet espace est sans voiture. On s'y pose : debout ou assis, à pied ou avec un véhicule à deux roues.
 - L'espace de promenade, comme les cheminement le long du littoral, semble dans certaines communes opérer cet office.
- Les espaces extérieurs de nécessité quotidienne favorables à la rencontre :
 - La rue sans voiture : lieux de l'entre deux achats (boulangerie et marchand de journaux), où l'on se tient debout, éventuellement un vélo à la main. Dans la majorité des communes, en raison des voitures, la rue-lieu de rencontre est absente.
 - Les « parvis » (poste, proximité de petits centres

commerciaux...). Ces espaces, un peu plus larges qu'un trottoir et incluant parfois partiellement le parking attenant, sont des lieux souvent informels où les habitants se croisent et s'arrêtent pour discuter ou prolonger la discussion amorcée dans le commerce où ils étaient précédemment.

• Les lieux extérieurs, fréquentés à heures fixes. Souvent vécus par les adultes comme des lieux d'obligation :

- Le devant de l'école primaire : lieu quasi exclusif des mères (les pères s'ils y viennent le vendredi soir ou le samedi matin tendraient à rester dans leur voiture). Cet espace semble rarement approprié à la rencontre, ni aux enfants. Comme cela a déjà été évoqué, les espaces de circulation (rue...) comme les parkings de proximité sont peu adaptés à la rencontre car envahis par la voiture, principal mode de déplacement utilisé par les parents, même lorsqu'ils habitent dans une assez grande proximité.

- Les jardins à proximité de l'école ont une réelle fonction de «jardin-espace public» car fréquentés par tous les parents aux heures de sortie d'école, mais aussi par d'autres habitants. Si ce lieu public est trop éloigné de l'école, il tend à faire office de jardin de quartier. Ce sont principalement les mères qui vont au jardin avec les enfants. Certains pères disent toutefois, aux sorties d'école après le travail, y retrouver leur famille.

- Les champs dans les communes agricoles pour les hommes (sans heure fixe toutefois, mais les rythmes de travail sont communs).

- Les espaces fermés de fréquentation régulière, parfois même nécessaire, sont des lieux possibles de rencontre :

- La poste (on vient y chercher du courrier mais c'est souvent une banque) : ce lieu public est important, car il est l'un des rares à être fréquenté par tous les habitants de la commune.
- La boulangerie : ce commerce est fréquenté quotidiennement s'il est dans la proximité de l'habitat. Il fut évoqué que le pain peut être déposé à domicile. Les habitants disent aussi l'acheter au supermarché et le congeler ensuite pour un usage hebdomadaire.
- Le marchand de journaux : important. Il est souvent associé à l'achat de pain pour l'adulte. C'est aussi pour les enfants et les jeunes le lieu des bonbons et des journaux.
- Le coiffeur : aux dires de tous les adultes rencontrés, ce commerce communal serait recherché et régulièrement fréquenté.
- Le petit centre commercial : la fréquentation de ce commerce serait irrégulière, «c'est pour le dépannage».
- La pharmacie : ce commerce est partiellement fréquenté dans la commune, le plus souvent en alternance avec celle de la grande surface.
- Le foyer municipal : la diversité des activités qui s'y déroulent invite les habitants à un moment ou à un autre à s'y rendre, de façon plus ou moins régulière toutefois. Cette fréquentation semble rarement intergénérationnelle.
- Le médecin généraliste : demeure un choix individuel pas forcément résidentiel.
- Pour les parents avec enfants petits : la halte-garderie.

Cette énumération résume l'essentiel des commerces fréquentés dans la commune par les résidents annuels.

- Les temps de rencontre formels mais spatialement définis:

- Les associations : temps de rencontre principalement pour les nouveaux résidents (sauf pêche et patrimoine qui, surtout fréquentés par des anciens, semblent plus l'expression du local). Les associations donnent l'impression d'un palliatif à l'absence d'espace public comme lieu relationnel.

- Un lieu de centralité important mais extra-communal :

- Le supermarché le plus proche où les habitants disent se croiser. On y retrouve peut-être un principe similaire aux «espaces extérieurs de nécessité quotidienne favorables à la rencontre» précédemment décrits.

Pour les jeunes,

- Les lieux extérieurs appropriés de façon informelle (cette énumération peut être complétée selon les spécificités communales).

- L'abribus
- Les terrains de sport (s'ils sont ouverts à toute heure et ne sont pas sous la surveillance obligée d'un adulte).

- La rue avec peu de voitures. Ceci a été évoqué par les habitants et observé principalement dans les quartiers d'habitats regroupés.

- Les rues, et les pistes cyclables, en mobylette ou en vélo, en skate ou rollers, ou même à pied
- La plage et les promenades de bord de littoral

- Les lieux fermés espaces de rencontre :
 - Le lieu majeur de sociabilité : l'école. L'école primaire dans la commune, puis secondaire ensuite avec un temps de rencontre important : le bus (principalement celui du matin)
 - Le marchand de journaux et/ou marchand de bonbons
 - La bibliothèque
 - Le local communal destiné aux jeunes. Si certains enfants l'ont évoqué, ce lieu est un peu présenté par eux comme l'arlésienne car après un possible temps d'existence, régulièrement détérioré, il semble systématiquement fermé. Les enfants qui l'ont fréquenté disent avoir apprécié ce lieu pour ses propositions d'activités. Toutefois, l'obligation de présence d'un animateur et les heures d'ouverture proposées ne semblent pas toujours recherchées par les adolescents les plus grands.
 - Pendant les vacances, les enfants ont des activités journalières dans les centres de loisirs qui semblent souvent exister dans des communes d'une certaine importante. Ces lieux, fréquentés à chaque période de vacances, semblent leur permettre de rencontrer des jeunes d'autres communes et ainsi élargir leur horizon amical.

Pour les enfants

- L'école maternelle et primaire
- Le jardin public, toutefois rarement seuls.
- La rue devant la maison, uniquement dans les quartiers d'habitats regroupés, jamais seuls mais avec la communauté d'enfants y résidant.

- La crèche ou le bus d'accueil faisant office de garderie (« Les bambins d'Aunis »).

Observations :

Tous les lieux présentés précédemment sont des lieux importants du vécu communal.

- Il y a rarement dans ces communes d'espace à proprement public, c'est-à-dire expression de la Cité, lieu identitaire fort, fréquenté par tous les profils de population, par toutes les générations.
- Les lieux édifiés comme espaces publics (places devant les mairies, les églises...) semblent rarement appropriés malgré parfois d'importants aménagements.
- Les espaces extérieurs destinés aux jeunes sont rarement considérés lors de l'organisation spatiale d'une commune. On a souvent même le sentiment que les adultes souhaiteraient qu'ils soient effacés. Ils semblent pour eux des expressions de désordre, de possible délinquance.
- Même dans les familles, chaque membre, adolescent et adulte, tend à avoir son propre univers communal ou urbain.
- La tendance à la séparation des espaces résidentiels avec les lieux d'activités et les espaces marchands incite à se demander si elle ne freine pas le lien social sinon même certaines dynamiques communales.
- Les principaux absents de « l'espace social » voire de l'espace public : les hommes, principalement ceux qui travaillent. Ce sont pourtant essentiellement eux qui semblent décider de la vie communale, des aménagements urbanistiques....

Cette énumération des lieux relationnels dans la commune traduit :

1- un émiettement territorial

- Les logiques socio-économiques (travail, commerces, une part des loisirs...) se trouvent couramment à l'extérieur du village tendant à transformer ces communes, selon une expression employée par des habitants, en une « *ville-dortoir* ».
- La dépendance accrue de ces communes et de leurs populations vis-à-vis de l'extérieur (travail, commerces, mais aussi logement dans les communes touristiques, pour les actifs annuels et bien sûr temporaires).
- L'impression d'une faible cohésion spatiale dans ces communes en raison de cette dilatation qui, de plus, tendrait à marquer les « différences » sociales au sein de la communauté villageoise entre les anciens, la « *cité* » HLM (expression d'habitants) et les résidences des nouveaux propriétaires.

2- un émiettement de la relation sociale

- L'absence des lieux de rencontre intergénérationnels, multisociaux, les espaces réellement publics.
- L'individualisation des modes de vie et des pratiques.

Questionnements :

- *Au vue des observations relatives aux « lieux relationnels dans la commune », la question relative aux options d'aménagement se pose : quoi conserver ? Quoi proposer ?*
- *Ne faut-il pas mieux comprendre la quotidienneté des habitants dans une commune pour déterminer les nécessités présentes d'aménagement et les possibles besoins futurs d'une municipalité ?*

Profils des habitants.

Dans chaque commune ont été employés les termes d'anciens et de nouveaux pour définir les habitants y résidant.

Pour les communes touristiques, trois groupes et deux périodes de fréquentation me sont apparus à travers le discours des habitants rencontrés. Il y aurait les anciens et les nouveaux résidants à l'année, et les estivants qui auraient un vécu partiel dans la commune. Ces derniers n'ont pas été rencontrés.

Les nouveaux habitants :

- Dans chaque commune, d'une résidence de maisons individuelles à une autre, les profils socio-économiques des résidents annuels (propriétaires et locataires) semblent assez similaires.
- Dans les maisons en bande (désignées comme la «cité» par plusieurs résidents), une mixité résidentielle (propriétaires locataires (souvent HLM)) est souvent annoncée, mais la diversité socio-économique entre ces populations semble faible. Les maisons en bande sont présentées par les interlocuteurs (résidents et habitants extérieurs) comme un succédané de la véritable maison individuelle.
- Ces habitants ne semblent ni urbains, ni ruraux ou littoraux. Ils se déplacent beaucoup et vivent plus l'urbain que l'environnement naturel de proximité. En réalité, ce sont des périurbains. Ils fréquentent rarement les centres villes des agglomérations. En effet, la majorité semble se contenter des périphéries urbaines que constituent les centres commerciaux.
- Le discours sur la proximité de « la mer, de la campagne... » permet en réalité de ne pas sortir de son jardin en se donnant l'illusion d'être sur le littoral ou à la campagne.

• Les adultes nouveaux habitants semblent avoir une faible identité communale. Ils sont « *de nulle part ou d'ailleurs* ». Ils n'ont pas de mémoire locale. Comme cela a déjà été évoqué, ils sont souvent dans la perspective de départ.

• Pour eux, c'est moins un village qu'on habite qu'une maison. Rappelons qu'il fut dit par plusieurs que la commune faisait office de ville-dortoir.

Quelques données positives émergent des discours :

- Certains résidents semblent avoir une amorce d'ancrage grâce à leur participation aux actions communales (conseil municipal, associations...),
- Le(les) bulletin(s) municipal(aux) est(sont) lu(s) par tous, révélant ainsi l'importance de ce moyen de communication communale.
- Si les primo arrivants expriment leur faible identité locale, en revanche, la seconde génération, principalement les enfants et les jeunes étant allés à l'école primaire locale, ont une identité communale plus affirmée que leurs parents.

Les anciens habitants :

- Une identité communale et ruralo-littorale affirmée. Et même si comme les nouveaux habitants, ils tendent à fréquenter les grandes surfaces en zone périurbaine des villes, ils conservent une pratique commerciale de proximité (« *le boucher est bon* », « *je connais le propriétaire du magasin alors...* »). L'attrait pour le centre ville des agglomérations demeure. Beaucoup disent régulièrement y aller (marché, cinéma, ...)
- Ils sont porteurs de la mémoire locale vivante. Ils possèdent la connaissance des familles et des apparténances territoriales de chacune. Leurs liens à la

terre comme au monde aquatique (littoral, rivière...) sont forts. Leur mémoire n'est pas forcément l'Historie.

Observations :

- Peu de contacts, peu d'échanges entre nouveaux habitants et populations anciennes.
- La mémoire locale des anciens relative aux métiers locaux, à l'environnement, aux usages, semble peu souvent transmise aux nouveaux habitants. Ces derniers ne semblent pas non plus en faire la demande. Cette dimension paraît même parfois niée.

Questionnements

Au regard des thèmes précédemment exposés quelques questions peuvent être formulées :

- *Comment valoriser l'identité naissante des jeunes au niveau communal, l'ancrer même, pour recréer une communauté villageoise ?*
- *Entre jeunes et anciens (les deux groupes d'âge les plus présents en termes de temps dans la commune) des liens pourraient-ils être renforcés, sinon créés (à l'école, dans les associations...) pour amorcer une forme de transmission de la mémoire, faire perdurer certains aspects de l'identité locale encore vivante ? La seconde génération pourrait alors transmettre ces connaissances à ses parents.*
- *Les associations semblent un lieu de rencontre pour les nouveaux habitants, mais pas un lieu de cohésion communale. Elles n'ont pas toujours de liens entre elles. Comment susciter le lien ?*
- *Même si les bulletins municipaux sont lus, pourquoi les projets municipaux sont-ils si mal saisis ? Est-ce la résultante d'un problème de communication entre responsables municipaux et habitants ?*

Comment les relations de voisinage s'établissent-elles ?

Le voisinage élargi intracommunal

- Les relations sont faibles entre les habitants de l'ancien village et ceux des nouveaux quartiers, mais aussi entre les habitants des diverses nouvelles zones résidentielles. La commune ne constitue pas un groupe d'interconnaissances. On a le sentiment qu'il y a une pluralité de quartiers qui existent par eux-mêmes, indépendamment les uns des autres.
- Les lotissements HLM. Ces lieux peuvent être bien vécus de l'intérieur, mais sont toujours mal perçus par les habitants extérieurs alors même que ces derniers disent n'avoir jamais visité ces quartiers. Les habitants extérieurs ne semblent pas non plus côtoyer les locataires HLM. Pour les nouveaux habitants en maison individuelle, ce qui est reproché aux lotissements, c'est moins l'architecture en elle-même que le contenu de catégorie sociale qui lui est assigné. « *C'est du HLM horizontal* » (propos d'habitants résidant à l'extérieur). On a le sentiment que pour ces nouveaux propriétaires qui, par l'achat de leur maison inscrivent sur l'espace le signe de leur ascension sociale, la présence des HLM dans la commune pourrait dévaluer leur bien et donc l'image d'eux-mêmes. Il semble y avoir crainte que puisse s'opérer une forme d'assimilation par contiguïté, peut-être aussi parce que les différences socio-économiques semblent peu affirmées entre ces deux groupes sociaux.

Le voisinage de proximité.

Pour les nouveaux habitants

- La tendance générale au repli sur soi de chaque groupe domestique est ressentie. Il semble y avoir

prioritairement un investissement dans l'appropriation de son espace propre (aménagement, modifications de la maison...) même si les rapports avec le voisinage sont cordiaux.

- La relation tend essentiellement à s'établir dans le strict voisinage entre maisons aux jardins accolés ou celles situées « *en face* » (à peine trois à quatre maisons). Souvent, le groupe amical auquel on appartient est constitué de copropriétaires dont la maison a été construite à une même époque.
- L'habitant du « *quartier* » d'à côté (du groupe pavillonnaire ou même de la rue adjacente à la sienne) ne semble déjà plus être un voisin. Le plus souvent, on ne le connaît pas.
- Les relations de voisinage s'opèrent par tranche d'âge et en fonction du groupe social d'appartenance. Les jeunes couples avec enfants en primaire se fréquentent, mais disent ne pas connaître les familles avec adolescents. La communauté de voisinage tend à se référer en rapport aux enfants dont on dit qu'ils sont perpétuellement ensemble.
- Entre nouveaux et anciens habitants, les liens semblent rares, sinon ponctuels.
- Si les deux adultes d'une famille travaillent, il est dit que les relations intra-communales sont très restreintes. Elles s'inscriraient dans une logique de ville-dortoir.
- Les relations sociales de beaucoup de nouveaux résidents semblent se réaliser au sein de l'entreprise ou l'institution où ils travaillent, et être favorisées par leur inscription aux activités proposées par le comité d'entreprise, donc en dehors de la commune de résidence.

Pour les enfants et les jeunes

- Les relations tendent à se construire fortement à

l'école primaire.

- Les liens intracommunaux, inter quartiers semblent s'établir dès que les jeunes acquièrent une certaine autonomie pour se déplacer (à vélo, en skate... , ou même à pied).
- Le bus scolaire, puis le collège, semblent favoriser une ouverture relationnelle vers d'autres tranches d'âge, mais aussi avec des jeunes des communes limitrophes.
- Pas de distinction relationnelle entre enfants d'anciens et de nouveaux résidents du fait d'un partage de scolarité.
- Les relations entre parents, par le biais de l'école et des activités, peuvent renforcer la relation des enfants.

Les incidences

Dans les communes visitées, on a l'impression d'une crise de civilité. Les habitants semblent de plus en plus étrangers les uns aux autres.

Pourtant, quelques temps de sociabilité, formels ou informels, ont été évoqués :

- Les fêtes de quartier : un temps évoqué par beaucoup comme important.
- L'entraide : covoiturage pour l'accompagnement des enfants à l'école, aux activités, ou le dépannage pour un achat pour une personne âgée.
- Dans les quartiers d'habitats regroupés, cette entraide est plus manifeste. Une forme de surveillance collective des enfants s'opèrent leur permettant de jouer dans la rue en toute sécurité (dans des rues peu fréquentées par les voitures), sous « l'œil collectif » (expression marocaine exprimant que l'adulte n'est pas nécessairement physiquement présent mais que

les enfants ont intégré sa présence symbolique qui limite les possibles débordements).

- L'entraide pour le bricolage qui suppose toutefois des relations déjà engagées.
- Les échanges de plantes entre voisins, souvent ayant des jardins contigus.

Questionnements

- *Comment s'extraire de la représentation de l'image négative du logement HLM ?*
- *Comment recréer une mixité sociale dans les communes qui ne se traduisent pas seulement entre propriétaire et locataire ?*
- *Les liens qui se créent sont généralement individuels et informels. Leur formalisation peut-elle être favorable à la création d'un cohésion communale, à la constitution d'une identité pour les nouveaux habitants ?*
- *Comment valoriser l'identité communale naissante des enfants et des jeunes ?*

L'idéal du « chez soi ».

- La maison au milieu du terrain. Cet idéal est partagé par tous les nouveaux résidents qu'ils soient déjà en maison individuelle ou en maison en bande. Il est intéressant d'observer que les nouveaux résidents habitant des maisons anciennes s'ils ont recherché en premier lieu une habitation isolée, admettent et positivent la proximité d'autres maisons, a posteriori, en raison de l'ancienneté du bâti. L'architecture traditionnelle semble alors apparaître comme un signifiant favorable de valorisation socio-économique.
- La maison est vécue comme un espace de protection de l'intimité.
- L'isolement permettrait, selon ce qui est dit, une relation choisie aux voisins. Chacun chez soi faciliterait les rapports à autrui. Une forme de norme relative à la privauté du voisin semble intégrée.

Acheter une maison individuelle. Pourquoi ?

Un investissement symbolique :

- L'expression de la famille.
- L'opportunité de s'approprier l'espace en l'aménageant soi-même.
- L'expression d'une ascension sociale. Elle convient pour renforcer le sentiment d'une promotion de l'image de soi par l'habitat. Une certaine homogénéité architecturale de ce nouveau bâti est une forme de garantie de l'homogénéité de condition sociale.

Un investissement économique positif.

Les arguments énoncés se hiérarchisent comme il suit :

- Pour avoir « un chez soi », plutôt même « un à soi ».
- Le remboursement mensuel : un investissement préférable à un loyer : « *payer juste* ». Les proprié-

taires ont le sentiment que payer un loyer équivaut à perdre de l'argent.

- La constitution d'un potentiel économique revendable. L'achat est une forme de placement qui pourrait fructifier lors d'une revente. En effet, pour un très grand nombre de nouveaux habitants, la mobilité est envisagée. Leur installation ne semble pas pérenne, conditionnée par le travail mais aussi du fait de liens familiaux ou régionaux autres. Tout ceci est provisoire. Cette question sous-tend beaucoup de discours.
- La possibilité de minimiser les coûts d'achat en faisant soi-même les travaux.

Observations

- L'idéal de la maison au milieu du terrain. Ce modèle invite toutefois à une véritable réflexion.
- Le coût de la maison. Lors des entretiens, on perçoit que cette réalité économique n'est en réalité que partiellement abordée par les habitants mais aussi par les organismes de prêt. En dehors du prêt bancaire initial, le coût réel ne semble pas toujours établi (travaux, nouvelle voiture, multiplication des déplacements, scolarité éloignée, taxes foncières et d'habitation...). Ces coûts annexes semblent généralement méconnus des nouveaux propriétaires.
- La banalité de l'habitat pavillonnaire. L'observateur extérieur a le sentiment d'une faible personnalisation du bâti extérieur, même au fil du temps.

Si quelques points ont pu être observés, le rapport de l'habitant avec l'intérieur de sa maison a été peu interrogé. En revanche, les liens entre la maison et l'extérieur ont été retenus.

Le garage et la rue

- Le garage est une extension de l'espace de vie, un espace de rangements (les maisons sont sans cave et sans grenier).
- Le garage peut aussi être le lien entre la rue et chez soi puisqu'il peut aussi servir d'entrée.
- La conception du garage ne permet pas toujours la pénétration de la voiture, son accès serait aussi parfois dangereux.
- La rue devant chez soi est souvent perçue par les habitants comme une extension de la maison. Elle est donc appropriée pour y garer sa (ou ses 2 ou 3) voiture(s). La voiture est généralement vécue comme un chez soi prolongé. Dès lors, il semble difficile de concevoir de la stationner loin de la maison.

La clôture

- Le premier marquage de la séparation d'avec le voisinage. Un des premiers temps de construction de la maison.
- L'expression de l'intimité. La possibilité de prendre possession du territoire où se sentir chez soi. Il est dit que cette enceinte évite de s'exposer au contrôle permanent des voisins et ainsi fait obstacle à l'intrusion de leur regard dans l'espace privé.
- Le moyen de se préserver de l'autre qui se traduit par la limite d'autorisation de pénétration de l'Autre chez soi.
- Les conflits entre voisins semblent, aux dires des habitants, favoriser l'élévation des clôtures. L'insécurité est parfois aussi évoquée pour justifier de tels aménagements, sinon même transformations.

- Plus le jardin est petit, plus les gens disent vouloir opacifier leur clôture.

Les modulations à ces comportements

- Aux dires des habitants, la proximité d'un Monument Historique leur aurait imposé des contraintes : des murs d'enceinte peu élevés et l'alignement sur la rue. A posteriori, ces mêmes habitants expriment leur satisfaction à ces règles d'urbanisme qui leur ont fait gagner de la surface de jardin.
- La clôture « tempérée », c'est-à-dire abaissée à certains endroits. Elle permet l'établissement de relations de voisinage, visuelles et verbales : le lieu d'étendage du linge pour les femmes, les espaces de jeu des enfants. Il est dit que ces abaissements n'autorisent toutefois pas la pénétration. Les personnes âgées vivant seules semblent conserver ainsi un lien avec le voisinage par le biais du jardin qui est faiblement clôturé. Le jardin joue dans un tel contexte un rôle social majeur que la rue, plus fonctionnelle, n'assure pas. Nombreux sont les habitants qui racontent que c'est depuis leur jardin qu'ils sont entrés en contact avec leur(s) voisin(s).
- Les maisons anciennes avec le jardin sur le devant et les murs bas grillagés s'offrent au regard du passant et ouvrent à la relation visuelle sans toutefois, selon les résidents de ces lieux, entraver l'intimité.

Observations et questionnements

- Séparer, cacher, se voir uniquement si on le choisit : un précepte essentiel des nouveaux habitants.
- La tendance actuelle des clôtures rehaussées. Est-ce la traduction d'un désir d'intimité ou d'un besoin de sécurité ?
- Comment construire et préserver l'intimité tout en étant dans un habitat regroupé ?

Le jardin de devant

Les pavillons d'hier (maisons et pavillons jusque dans les années 80)

- Le jardin de devant paysagé semble l'expression de soi, ce que l'on donne à voir. Il est livré à l'œil de l'autre. Ce jardin de devant est souvent présenté comme le lieu de l'homme, c'est lui qui l'entretiendrait.

Les jardins de devant des nouveaux résidents arrivés depuis peu d'années

- Peu plantés : souvent une simple « pelouse ».
- L'espace entre la clôture d'entrée et maison est parfois trop peu large pour être aménagé.
- La méconnaissance du jardinage fut exprimée par un grand nombre de ces habitants ce qui semble limiter leur action. Ils se disent gens des villes n'ayant hérité d'aucun savoir-faire familial relatif aux plantes.

Le jardin arrière dans les maisons anciennes et récentes.

- Ce jardin est privé, il est surtout familial et ouvert à une sociabilité amicale très limitée et choisie.
- Le lieu d'étendage du linge
- L'espace des enfants qui peut l'être accueillir une petite piscine de plastique
- À proximité de la maison, une terrasse souvent peu large avec la table de jardin a été construite. Elle est une forme de prolongement de l'intérieur de la maison. C'est le principal lieu de vie familiale pour la majorité des membres de la famille. Quelques bacs à fleurs ou bordures de plantes peuvent l'égayer, mais principalement chez les anciens.
- Éventuellement un jardin potager chez les anciens peut prendre place dans ce jardin arrière.

Observations

- La banalité du paysage des zones pavillonnaires : on retrouve les mêmes plantes chez tous les habitants.
- La faible connaissance des plantes locales spécifiques à cette région par les nouveaux habitants.
- Les achats de plantes paraissent réalisés dans les grandes surfaces spécialisées par une majorité des habitants rencontrés. Leur choix semble peu se porter sur une palette végétale d'essences locales.
- Des échanges de plantes entre voisins ou parents d'autres régions, s'ils créent des liens, peuvent élargir le choix de plantes.

Le travail d'enquête à caractère anthropologique mené dans trois communes de Charente-Maritime constitue une base de connaissance sur les modes d'habiter de ces espaces. Les projets urbains pourraient-ils en tenir compte et comment ? Mais aussi comment intégrer cette connaissance sociale dans une pratique spatiale du projet d'urbanisme ?

L'exercice paraît d'autant plus difficile que l'attachement des nouveaux habitants à leur territoire d'installation, faible au départ, ne se construit que progressivement, du moins pour les adultes.

Le cadre de l'appel à projet, ou de l'appel aux projets, pose au départ un principe : celui de faciliter l'appropriation de l'espace par les nouveaux habitants, par la création de liens avec les anciens, par une découverte des lieux, de leur histoire, des pratiques et usages locaux

Bibliographie

Raymond H., Haumont N., Raymond M.G., Haumont A. L'habitat pavillonnaire. Paris, Centre de Recherche d'Urbanisme, 1979 (première édition 1966).

Haumont N. Les pavillonnaires. Paris, Centre de Recherche d'Urbanisme, 1975.

Siran Jean-Louis. Nouveaux villages, nouvelle banlieue. Paris, CSTB, 1980.

Maillard Lucien, Louis-Victor Christian. La maison des Français. Histoires de mieux-être. CLV Développement, Coll. Habitat et Société, 1994.

Jonas Stephen. Du quartier au voisinage. in : Architecture d'Aujourd'hui, juin 1979, pp. 4-8.

Lacaze J. P. Les Français et leur logement. Presse des Ponts et Chaussées, 1989.

Métral J. (ss dir). Les aléas du lien social. Constructions identitaires et culturelles dans la ville. Ministère de la Culture et de la Communication, 1997.

La mémoire des villes nouvelles. Ethnologie française, janvier-mars 2003.

L'approche anthropologique menée sur trois communes péri-urbaines de la Charente-Maritime ouvre de multiples voies de recherches. Parmis celles-ci, quelques thèmes susceptibles de nourrir les choix d'urbanisme dans les projets à mener pour ces quartiers méritent d'être soulignés.

1 - un enrichissement préalable de la commande

La connaissance préalable des modes d'habiter la commune et des pratiques qu'ont les habitants, anciens et nouveaux, de son espace et de ses lieux publics semble un élément à poser avant le dessin d'urbanisme. Cette connaissance relève en quelque sorte du programme du projet dont elle devrait constituer un des points forts. Sa mise en œuvre nécessite bien évidemment un regard professionnel particulier, une approche disciplinaire dans le champ de la sociologie ou de l'anthropologie qui n'est pas celui de projeter dans l'espace la forme et les structures qui vont organiser physiquement l'opération, mais de mettre à jour les éléments sociaux avec lesquels le nouvel espace devra composer ou se composer.

Cette constante renvoie à la méthodologie de la conception, via une sorte d'enrichissement préalable de la commande. La question de la place et du moment de cette connaissance dans le processus de projet demeure. Faut-il l'inscrire dans le programme lui-même et donc au niveau de la commande de maîtrise d'ouvrage ou bien l'inscrire dans la maîtrise d'œuvre elle-même, voire aux deux niveaux ?

Cet aspect méthodologique renvoie à poser un regard sur les aspects identitaires des pratiques sociales propres à chaque contexte. L'enquête développe également un certain nombre d'observations constantes auxquelles une démarche de conception pourra se référer.

2 - L'importance des espaces constitués

Les lieux publics ne se décrètent pas. Ce sont les pratiques qui les ont investis qui leur confèrent ce caractère

public d'espaces de rencontre. Ces pratiques peuvent tout aussi bien concerner des espaces publics anciens et reconnus que des lieux d'apparence anodine où se nouent les contacts et les échanges, lieux différents selon les classes d'âge. L'accent est donc à porter sur les lieux publics existants ou sur des espaces particuliers propres aux modes d'habiter contemporains : les points d'échanges entre les modes de déplacement - abribus, parking de l'école, arrêt de car et les cheminements qui y donnent accès semblent particulièrement importants pour tisser des relations et faciliter un ancrage social pour les nouveaux arrivants. On est en droit de se demander si l'important, en plus de l'attention à porter au traitement de ces espaces, n'est donc pas plutôt de proposer des cheminements, des parcours, des liens piétons ou vélo entre le nouveau quartier et ces lieux publics, plutôt que de prétendre les créer de toutes pièces dans les opérations elles-mêmes. Cette tendance au sur-investissement conceptuel vis-à-vis des espaces publics d'une opération n'apparaît donc pas pertinente au regard de cette observation.

3 - Nouveaux espaces, nouveaux usages

Comme il n'existe pas de lieu public sans usage public, des dispositions pourraient être prises pour inciter, proposer, susciter des activités particulières et nouvelles dans ce que l'on appelle communément les espaces publics d'une opération. Ce ne sont pas les aménagements de proximité (jeux d'enfants, bancs, etc...), dont on connaît le faible taux d'occupation, dont il est question mais plutôt d'espaces ouverts à des pratiques ou des activités nouvelles et qui ne sont généralement pas proposées dans les quartiers d'habitat. L'enquête a mis l'accent sur le rôle des plantes dans les premiers échanges et contacts de voisinage. Les jardins d'école, les activités autour du jardinage semblent par exemple une voie à explorer.

De même que des espaces dont l'appropriation pourrait être proposée après coup aux nouveaux habitants dans un processus concerté d'affectation.

4 - L'autonomie et la sécurité pour les déplacements alternatifs

La vie quotidienne dans un espace communal souvent livré à l'automobile nécessite la mise en place de modes de déplacements « alternatifs » comme le parcours piéton ou vélo qui ne seront utiles que s'ils sont véritablement sûrs et offrent un minimum de confort pour le piéton quel que soit son âge. L'expansion spatiale de l'urbanisme nouveau et le changement d'échelle dans l'espace urbain qu'elle amène posent l'impérieuse nécessité de bien concevoir un véritable réseau pour ce type de parcours.

La piste cyclable qui mène à l'école ne sera réellement pratiquée qu'à la condition que le trajet puisse s'opérer en sécurité en rapport avec la voiture, tant pour les enfants que vis-à-vis des parents. La conception tout automobile, ou qui ne laisse qu'une part mineure et insécurité aux autres modes de déplacement, entrave l'autonomie générale de la population comme elle ignore les besoins des plus jeunes ou les contraintes des personnes âgées.

5 - Réduire l'emprise de la voiture

Penser la viabilité uniquement par la voirie conduit aux situations décrites dans l'enquête entre abus et nuisances. Il paraît évident que dans les voies où la circulation automobile est contrainte physiquement à une vitesse très basse, ou même séparée des espaces dévolus aux piétons, l'appropriation du devant des maisons pour les piétons et les enfants s'en trouve accrue.

6 - La mixité et le quartier

La séparation sociale semble frapper autant les quartiers récents par rapport au centre ancien que les quartiers récents entre eux. Le phénomène apparaît moins lié à la mixité interne à l'opération qu'à la relative ignorance des quartiers ou des opérations les uns par rapport aux autres.

Favoriser les échanges inter-quartier ouvre bien évidemment une voie à des propositions nouvelles qui dépasse largement la simple liaison fonctionnelle. Il serait intéressant de s'interroger sur la nature des activités et des es-

paces qui pourraient être proposés à tous, à l'intérieur de chaque nouveau quartier, incitant une fluidité d'activités.

7 - Les ancrages inter-génération

Si l'identification à l'espace communal semble acquise pour les anciens, qui pour beaucoup y sont nés, pour les nouveaux arrivants, elle est à constituer. Les plus jeunes qui fréquentent l'école primaire - ou l'ont fréquentée - ont en revanche amorcé une identité commune et possiblement communale. Des passerelles inter-générationnelles sont à construire.

8 - La socialisation organisée

L'intérêt à la lecture du bulletin municipal a été souligné. Se transmet ainsi un nombre important d'informations sur les activités ou les projets communaux en cours et pouvant amorcer une dimension identitaire.

L'attention portée aux nouveaux arrivants, les verres d'accueil, la présentation physique des nouveaux aux anciens à l'occasion de fêtes de quartier semblent tout aussi importants. Les espaces publics doivent accepter de multiples fonctions et appeler à des appropriations libres, donc présenter des qualités d'ambiance particulières et variées mais sans figer a priori les usages.

Des processus ou des propositions simples seraient probablement à expérimenter à l'occasion des ventes de terrains ou de maisons pour expliquer les opérations, leur signification, le sens qu'ont voulu leur donner leurs promoteurs.

Les perspectives ouvertes par l'enquête sociale semblent actuellement peu exploitées dans la conception de nouvelles zones d'habitat dans les communes de Charente-Maritime. Si l'on veut que la réalisation des opérations d'aménagement se démarque d'une banale offre foncière, ou à l'extrême d'une sophistication formelle excessive, il est souhaitable qu'elle s'appuie sur l'observation des pratiques et des modes de vie dans les bourgs et villages, pour mieux répondre aux valeurs d'usage et aux qualités résidentielles à promouvoir pour ce qui constituera in fine de nouveaux quartiers.

Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie IRO,
La Rochelle, le 9 avril 2004.





Le cadre de l'appel à projet lancé en Charente-Maritime : *quel urbanisme durable pour les nouveaux habitants ?* propose la mise en œuvre de démarches ciblées dans la conception des opérations d'habitat.

Au premier rang, figure la nécessité de faciliter l'appropriation de l'espace péri-urbain par ses nouveaux habitants, en créant des liens avec les anciens, par une découverte des lieux, de leur histoire ainsi que des pratiques et des usages locaux d'un espace constitué.

Le travail d'enquête à caractère anthropologique mené dans trois communes de Charente-Maritime constitue une base de connaissance sur les modes d'habiter de ces espaces.

Les projets urbains pourraient-ils en tenir compte et comment ? Ce document ouvre les voies qui permettraient d'intégrer cette connaissance sociale dans une pratique spatiale du projet d'urbanisme.

